



PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE  
PRÉFET DE LA GUADELOUPE

SECRETAIRE GENERAL  
Service de la Coordination Interministérielle

Basse-Terre, le

23 MAI 2019

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture de la région Guadeloupe porte à la connaissance du public que, **du lundi 24 juin au mercredi 24 juillet 2019 inclus**, il est procédé à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol avec stockage de batterie sur les parcelles cadastrées AR 81, AR 562, AR 565, sur le site de l'ancienne décharge communale de « Paul Aubin », commune de Port-Louis, présentée par la société TOTAL SOLAR.

Le dossier de demande de permis de construire composé notamment d'une étude d'impact, et d'un registre d'enquête publique sont déposés à la mairie de Port-Louis, siège de l'enquête publique, **du lundi 24 juin au mercredi 24 juillet 2019 inclus**, où les personnes intéressées peuvent consulter le dossier du projet durant les jours ouvrables et aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Pendant cette même période, les personnes intéressées peuvent consigner leurs observations, propositions et contre-propositions sur le projet, sur le registre d'enquête publique ouvert à cet effet à la mairie de Port-Louis ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Port-Louis, ou les transmettre à l'adresse suivante : [enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr](mailto:enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr)

Pour être prises en compte, les correspondances et courriels doivent parvenir à la mairie de Port-Louis au plus tard **le 24 juillet 2019**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations, propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance et courriels sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la mairie de Port-Louis pour être tenues à la disposition du public.

Monsieur Philippe BLEUZE, Ingénieur en Thermique, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tient à la disposition des personnes intéressées pour leur apporter les informations nécessaires sur le dossier et recevoir leurs observations écrites ou orales à la mairie de Port-Louis, les jours et heures suivants : **lundi 24 juin 2019, mardi 2 juillet 2019, lundi 15 juillet 2019, et mercredi 24 juillet 2019, de 9 heures à 12 heures.**

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, à la mairie de Port-Louis, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les personnes intéressées peuvent obtenir une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant au préfet dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi n° 78 -753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : monsieur LE GUENNEC Mathieu, Chef de projets (téléphone : 06 46 89 00 21 adresse électronique : [mathieu.le-guennecc@total.com](mailto:mathieu.le-guennecc@total.com)).

A l'issue de l'enquête publique, il appartient au préfet de la région Guadeloupe de statuer, par arrêté, sur la demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol avec stockage de batterie sur les parcelles cadastrées AR 81, AR 562, AR 565, sur le site de l'ancienne décharge communale de « Paul Aubin », commune de Port-Louis, présentée par la société TOTAL SOLAR.

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale

Virginie KLES